

Remboursements kiné



Vous planifiez parfois plusieurs traitements de kiné sur une même journée?

Dans ce cas, votre deuxième traitement de kiné ou de revalidation dans cette journée n'est dans certains cas pas remboursé même s'il concerne une autre affection ou s'il est effectué par un autre prestataire.

Nous vous conseillons de répartir vos traitements sur plusieurs jours.

N'hésitez pas à demander plus d'informations.

